



Numéro MSB

DEMANDE POUR OBTENIR LA DÉSIGNATION MAÎTRE-ÉLEVEUR DU CCC

Exigences pour obtenir la désignation maître-éleveur du CCC

1. Le candidat doit être membre du Club Canin Canadien depuis au moins 10 années consécutives.
2. Le candidat doit avoir élevé, seul ou en copropriété, une même race ou plusieurs races pour un minimum de 20 ans.
3. Le candidat doit avoir élevé, seul ou en copropriété, au moins 20 champions canadiens en conformation ou autres événements de performance.
4. Le candidat doit avoir élevé, seul ou en copropriété, au moins un chien conformément aux exigences suivantes :
 - (a) Un meilleur de l'exposition du CCC lors d'une exposition toutes races (n'importe quel pays reconnu par le CCC);
 - (b) Un meilleur de la race du CCC lors d'une exposition nationale pour une race spécifique (conformation ou événements de performance - n'importe quel pays reconnu par le CCC);
- (c) Un ou plusieurs chiens ayant obtenu 20 classements de premier de groupe lors d'événements du CCC;
- (d) Dix plus hauts pointages du concours (ou dix autres prix gagnants lors d'événements de performance du CCC).
5. Le candidat doit pouvoir attester que les contrôles de santé appropriés ont été effectués sur les pères et les mères des portées (conformément aux exigences du club principal).
6. Le candidat doit pouvoir démontrer que 100 % des chiots vivants qu'il a produits ont été enregistrés.
7. Le candidat doit pouvoir démontrer qu'il a été membre d'au moins un club accrédité du CCC pour un minimum de 20 ans.
8. Veuillez vous reporter au tarif en vigueur du CCC pour les frais requis (le paiement doit accompagner la demande).

Directives : remplir le formulaire en ligne (ou inscrire les renseignements en caractères d'imprimerie), l'imprimer et le présenter accompagné des documents requis.

Nom	Prénom
Adresse postale au complet	
Ville	Province ou état
Code postal	Téléphone
Numéro d'adhésion au CCC	
Adresse électronique	

Répondre aux questions suivantes et annexer des feuilles supplémentaires au besoin.

1. Nombres d'années consécutives d'adhésion au CCC : _____
2. L'année à laquelle le candidat a produit (ou produit en copropriété) sa première portée : _____
3. Est-ce que le candidat a déjà fait l'objet de mesures disciplinaires du CCC? OUI NON
4. Le candidat a élevé, seul ou en copropriété, au moins un chien conformément aux exigences suivantes (annexer une feuille avec les renseignements demandés)
 - (a) Un meilleur de l'exposition du CCC lors d'une exposition toutes races (n'importe quel pays reconnu par le CCC);
 - (b) Un meilleur de la race du CCC lors d'une exposition nationale pour une race spécifique (conformation ou événements de performance - n'importe quel pays reconnu par le CCC);
 - (c) Un ou plusieurs chiens ayant obtenu 20 classements de premier de groupe lors d'événements du CCC;
 - (d) Dix plus hauts pointages du concours (ou dix autres prix gagnants lors d'événements de performance du CCC).
5. Le candidat atteste que les contrôles de santé appropriés ont été effectués sur les pères et les mères des portées (conformément aux exigences du club principal). OUI NON
6. Le candidat atteste que 100 % des chiots vivants qu'il a produits ont été enregistrés. OUI NON
7. Le candidat atteste qu'il a été membre d'au moins un club accrédité du CCC pour un minimum de 20 ans. (Veuillez fournir une lettre de confirmation du club). OUI NON

Nom du club accrédité du CCC : _____

L'année à laquelle le candidat est devenu membre de ce club : _____

8. Le candidat a élevé, seul ou en copropriété, au moins 20 champions canadiens en conformation ou autres événements de performance. (Annexer une feuille sur laquelle figurent la race, le nom du chien, le n° d'enregistrement au CCC, le titre du CCC qui a été décerné et la date à laquelle le chien s'est mérité le titre.)

Signature du candidat

Date

**Les avantages de la désignation maître-éleveur du CCC incluent :**

- le droit d'utiliser le logo maître-éleveur sur tous les certificats d'enregistrement et de titres du CCC
- un certificat maître-éleveur
- une épinglette maître-éleveur
- le droit d'utiliser le logo maître-éleveur dans toute publicité
- **le droit d'utiliser le logo maître-éleveur pour toutes les portées dont le maître-éleveur est l'unique propriétaire en autant qu'il soit membre en règle du CCC**

En tant que maître-éleveur du CCC, vous pouvez utiliser les logos qui figurent ci-dessous dans votre site Web ou dans toute publicité

